MEDIAN TECHNOLOGIES
Société Anonyme au capital de 301.722,50 euros
Siège social : Les 2 Arcs, 1800 Route des Crêtes, 06560 Valbonne
RCS GRASSE N° 443 676 309

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2014

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi que l'affectation du résultat que nous vous proposerons, après vous avoir rendu compte de l'activité de notre Société au cours dudit exercice.

Le rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et son rapport spécial, le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les autres renseignements s'y rapportant, et d'une manière générale, tous les documents prévus par la législation et la réglementation en vigueur ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

A l'issue de la lecture du rapport de gestion, il vous sera donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, qui vous permettront également de compléter votre information.

Nous vous rappelons que vous êtes invités à vous prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapport du Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Quitus à Monsieur Fredrick BRAG, Président et membre du Conseil d'Administration ; renouvellement de son mandat d'Administrateur ;
- Quitus à Monsieur Gérard MILHIET, Administrateur ; renouvellement de son mandat d'Administrateur ;
- Quitus à Monsieur Jacques SOUQUET, Administrateur ; renouvellement de son mandat d'Administrateur ;
- Quitus à la société AURIGA PARTNERS, Administrateur ; renouvellement de son mandat d'Administrateur ;
- Quitus à la société EPLANET VENTURES LTD, Administrateur ; renouvellement de son mandat d'Administrateur ;
- Quitus à Monsieur Oran MUDUROGLU, Administrateur ; renouvellement de son mandat d'Administrateur ;
- Ratification de la nomination de Monsieur Kazuyuki WATANABE, Administrateur ; quitus à Monsieur Kazuyuki WATANABE ; renouvellement de son mandat d'Administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'OTC ASSET MANAGEMENT, Censeur ;

- Fixation des jetons de présence ;
- Autorisation à donner au conseil d'Administration pour l'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce ;

I. RAPPORT DE GESTION

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux lois et aux statuts de la société MEDIAN TECHNOLOGIES, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La durée de l'exercice clos le 31 décembre 2013 était de 12 mois.

Il vous sera donné lecture des rapports établis par le Commissaire aux Comptes de notre Société dans le cadre de sa mission.

Tous les documents prescrits par la loi ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe toutes explications complémentaires.

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIETE

Durant l'exercice 2013, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 1 202 734 euros.
Au cours de cet exercice, la Société a poursuivi la commercialisation de ses solutions à des groupes pharmaceutiques dans le cadre d'essais cliniques, ainsi qu'à des institutions telles que hôpitaux, centres anti-cancer et cliniques dans le cadre d'applications en routine clinique.

Au 31 décembre 2013, la Société compte 44 salariés. Le climat social à l'intérieur de l'entreprise nous paraît excellent.

En août 2013, la Société a réalisé une augmentation de capital d'un montant total de 1 400 599,20 euros.

En décembre 2013, la société a obtenu, dans la perspective d'un nouveau tour de financement, un accord de deux de ses investisseurs principaux sur une avance en compte courant de 1 000 000 euros (500 000 euros chacun). 500 000 euros ont déjà été versé à la date de la clôture par l'un des investisseurs et 500 000 euros ont été versé par le second sur le début du mois de Janvier 2014. Cette avance est rémunérée à un taux de 6% et remboursable au plus tard au 30 juin 2014.

Nous vous indiquons que :

- le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à……1 202 734 euros
- le résultat d'exploitation s'élève à……..- 4 588 873 euros
- le résultat financier s'élève à…….. - 725 769 euros
- le résultat exceptionnel s'élève à……..- 9 587 euros
- l'exercice se solde par un résultat net comptable de…….- 4 347 696 euros

Le résultat financier comprend une charge financière de 702 384,91 euros correspondant à la dépréciation de l'augmentation du compte courant que la société détient dans sa filiale américaine (MEDIAN Technologies inc).

Le résultat net comptable comprend un crédit d'impôt recherche d'un montant de 976 534 euros. Ce montant est relatif à l'année calendaire 2013.

Au 31 décembre 2013, la Société dispose d'une trésorerie de 2 072 K euros.

Les dettes financières de la Société à fin 2013 s'élèvent à 1 432 K euros :

- Emprunt Région PACA contracté fin 2008, d'une durée totale de 7 ans et non porteur d'intérêts : 43 K€
- Prêt participatif SOFIRED contracté en Août 2011, d'une durée totale de 5 ans et porteur d'intérêts au taux de 5% par an : 203 K€
- Avance COFACE au titre de l'assurance prospection export, remboursable à raison de 14% du Chiffre d'affaires export réalisé, et non porteur d'intérêt : 684 K€
- Avance en compte courant consenti fin Décembre 2013 par Auriga Ventures II, rémunérée au taux de 6% l'an et remboursable au plus tard le 30 Juin 2014 : 500 K€
- Divers : 2 K€

2. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Chiffre d'affaires de la société devrait continuer à augmenter de façon très significative dans les années à venir, en particulier dans le domaine des essais cliniques dont les groupes pharmaceutiques devraient nous confier le volet imagerie.
En effet, la société a continuée a engranger des commandes pour des services liés aux essais cliniques et devrait pouvoir bénéficier à plein de l'accord stratégique signé début 2012 avec Quintiles, premier fournisseur mondial de services pour l'industrie biopharmaceutique dont la mise en place effective a mis plus de temps et qui devrait être renouvelé dans des conditions identique début 2014.

Par ailleurs, la société poursuivra la commercialisation de ses solutions auprès d'institutions telles que hôpitaux, centres anti-cancer et cliniques des pays d'Europe occidentale où nous avons déjà des références.

Les accords passés en 2011 avec Canon inc et avec KLSC (Kuwait Life Science Company) devraient nous permettre également de commercialiser nos solutions auprès d'institution ou d'états respectivement en Asie et au Moyen Orient.

La société doit, pour assurer le financement de ses activités et de son développement, réaliser un nouveau tour de financement au cours du premier semestre 2014.

La société a par ailleurs signée au cours du premier trimestre 2014:

- un contrat avec le CHU de Poitiers. Ce contrat a été signé dans le cadre du marché des soins aux patients sur lequel MEDIAN est positionné et pour lequel la société fournit des solutions LMS –Lesion Management Solutions

- un contrat avec un laboratoire pharmaceutique mondial, membre du Top 5. MEDIAN va ainsi fournir ses solutions et services d'imagerie pour une nouvelle étude de phase I/II en oncologie, conduite par ce laboratoire. Pour MEDIAN, il s'agit d'un nouveau contrat d'une valeur de 700K€ soit environ 960 000 $

- Un contrat en tant que fournisseur de solutions et de services d'imagerie pour une étude de phase III en oncologie. Cette étude va être conduite par une société pharmaceutique spécialisée américaine. Ce nouveau projet devrait représenter pour MEDIAN un montant de 639 K€, soit 870 400 $.

- Une notification d'attribution de projet, Median Technologies a été sélectionné en tant que fournisseur de solutions et de services d'imagerie pour une nouvelle étude de phase II sur un type agressif de cancer cutané. Cette étude va être conduite par un laboratoire pharmaceutique d'envergure mondiale, membre du Top 20. Ce nouveau projet devrait représenter un montant de 582 K$, soit environ 422 K€ pour la société.

3. PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.
Les comptes ont été arrêtés dans le cadre du principe de continuité d'exploitation qui suppose la réussite au cours du premier semestre 2014 d'une nouvelle levée de fonds.

4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2013, la Société a poursuivi les développements des solutions LMS.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de (4 347 696) euros au compte «report à nouveau » qui atteindrait alors un montant négatif de (30 797 974) euros.

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, nous soumettons à l'Assemblée Générale Extraordinaire une résolution tendant à la poursuite de l'activité de la Société (résolution n°22).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

6. AUTRES INFORMATIONS

A. Evénements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2013.

B. Activité de la filiale de la Société - MEDIAN Technologies Inc.

La filiale américaine de la Société, MEDIAN TECHNOLOGIES Inc., a 3 salariés au 31 décembre 2013.

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires de la filiale s'est élevé à 43 K euros.

C. Prises de participation au cours de l'exercice

NEANT

D. Aliénation d'actions et participations croisées

NEANT

E. Existence d'un plan de stock-options et divers valeurs mobilières émises – Participation des salariés :

Conformément aux articles L 225-184 du code de commerce, il est précisé que le Conseil d'Administration en date du 3 octobre 2013, conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 juin 2013, a constaté la souscription de quatre-vingt mille (80 000) BSA – 2013 de la façon suivante :

Nom	Nombre
M. Kapil Dhingra	60 000
M. Souhil Zaïm	20 000

Le prix d'exercice des BSA -2013 est égal à la moyenne des 40 jours de bourse qui précèdent l'Assemblée Générale qui les a émis soit huit euros et 4 centimes (8,04 €) par action.

Le Conseil d'Administration en date du 24 décembre 2013 a fait usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 juin 2013 (13ème résolution) pour procéder à l'émission de cent dix-sept mille cinq cent huit (117.508) BSA – 2013 au profit de FCPR AURIGA VENTURE II et de DFJ ePlanet Ventures de la façon suivante :

Nom	Nombre
FCPR AURIGA VENTURE II	58 754
DFJ ePlanet Ventures	58 754

Par ailleurs, le conseil d'administration du 3 octobre 2013 a également décidé, conformément aux articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, et conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 5 avril 2012, l'attribution de dix mille (10 000) stock-options à Monsieur Bernard Reymann.

Le prix de souscription de l'action pour cette dernière attribution est de dix euros et soixante centimes (10,60 €) par action.
Le prix retenu, conformément aux modalités déterminées par les Assemblée Générales Extraordinaires des actionnaires en date du 5 avril 2012, sur rapport du Commissaire aux Comptes, tient compte de l'augmentation de Capital constatée par le conseil d'administration réuni le 14 août 2013 via la souscription d'un nombre significatif d'actions nouvelles de cent trente-deux mille cent trente-deux (132 132) actions par :
OTC Multi cibles 4
OTC Multi valeurs
OTC Pluriel valeurs 2
Inocap FCPI Santeau 2011
Inocap FCPI Innovation industrielle 2012
Inocap FCPI Durée limitée 6

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de l'état de la participation des salariés au Capital social au dernier jour de l'exercice social : Fredrik Brag, Gérard Milhiet, Arnaud Butzbach, Franck Rolland, Sebastien Jacques, Nicolas Dano, Sebastien Grosset et Fabrice Lamy détenaient au total 10,2 % du capital social au 31 décembre 2013.

Le récapitulatif des émissions et attributions des différents titres figure à l'annexe 4.2.3. des comptes annuels établis par KPMG ENTREPRISES pour l'exercice clos en date du 31 décembre 2013.

F. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al. 4 du Code de commerce, vous trouverez annexée ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société (Annexe I).

Monsieur Fredrik BRAG, Président Directeur Général de la Société a perçu au titre de l'exercice 2013 une rémunération brute hors prime sur objectifs de 233 000 euros. Le montant de la prime sur objectifs n'a pas encore été décidé par le comité de rémunération ni validé par le conseil d'administration.
Monsieur Fredrik BRAG bénéficie de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise) dont le coût annuel 2013 s'est élevé, le concernant, à 14 319 euros.

Monsieur Gérard MILHIET, Administrateur, est par ailleurs salarié de la Société.
Monsieur Gérard MILHIET ne pouvant pas, du fait de son mandat, participer à l'assurance chômage, bénéficie de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise) dont le coût annuel 2013 s'est élevé, le concernant, à 12 412 euros.

Messieurs Oran Muduroglu et Jacques Souquet, Administrateurs de la Société, ont perçu en 2014, au titre de l'exercice 2013, des jetons de présence d'un montant de 15 000 euros chacun.

G. Informations concernant les Commissaires aux Comptes

Echéance des mandats des Commissaires aux Comptes :

Prénom, Nom, Dénomination	Echéance du mandat
PricewaterhouseCoopers (titulaire)	AGOA devant statuer en 2015 sur les comptes 2014
M. Guy Usseglio-Viretta (suppléant)	AGOA devant statuer en 2015 sur les comptes 2014

H. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

L'activité de la Société ne présente aucun impact au niveau environnemental.

L'effectif salarié est passé de 45 au 31 décembre 2012 à 44 au 31 décembre 2013.

I. Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, il a été procédé à des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 4 080 euros, l'incidence théorique sur l'impôt sur les sociétés, au taux de 33,33%, ressort à 1 360 euros.

J. Conventions réglementées

Il vous sera demandé de vous prononcer sur les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 au vu du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce.

K. Solde des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice

En application de l'article D.441-4 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe la décomposition à la date de clôture des deux derniers exercices du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance (Annexe II).

L. Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices figure en annexe du présent rapport (Annexe III).

M. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital figure en annexe du présent rapport (Annexe IV).

N. Détention du capital social (art. L.233-13 du Code de commerce)

Les informations reçues par la société en application des articles L.233-7 et L.233-12 figurent en annexe du présent rapport (annexe VI).

O. Opérations sur titres des dirigeants

Les opérations sur titres des dirigeants intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 font l'objet du récapitulatif porté en Annexe V du présent rapport.

P. Programme de rachat d'actions

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos en date du 31 décembre 2013, le nombre des actions achetées et vendues par application des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce a été, respectivement, de 17 598 actions et 22 402 actions.
Les cours moyens des achats et des ventes se sont élevés, respectivement, à 8,17 euros et 8,34 euros.

Ces transactions n'ont pas donné lieu à des frais de négociation.

Le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice était de 10 122 titres.
Leur valeur à la clôture de l'exercice, évaluée au cours d'achat, était de 81 871,05 euros.
Leur valeur nominale était de 506,10 euros.
Elles représentent 0,17 % du capital social.

Q. Bilan annuel du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société MEDIAN TECHNOLOGIES à AUREL BGC, à la date du 31 décembre 2013, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

132 455,52 euros
10 122 titres

R. Information sur les zones géographiques et sous-secteurs opérationnels sensibles dans la communication au marché des résultats

CA France	697 130
CA USA/CANADA	364 134
CA UE	141 466

S. Facteurs de risque spécifiques

1. Risques particuliers liés à l'activité

Risques liés à la concurrence

Le marché des applications cliniques et des services cliniques tirant partie des images médicales est compétitif.
La Société ne peut pas garantir que des technologies émergentes puissent être développées par des concurrents disposant de moyens financiers et industriels supérieurs.
Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Risques d'échec commercial

L'acceptation plus ou moins rapide par le marché des solutions et des services proposés par la Société dépendra de divers facteurs.
Une mauvaise pénétration du marché, résultant de l'un de ces facteurs, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Risques de dépendance vis-à-vis des partenariats et collaborations stratégiques actuels et futurs

Les accords conclus avec CANON Inc. en juillet 2011 et avec QUINTILES Limited en février 2012 revêtent une importance particulière pour le développement de la Société.
Néanmoins, la Société ne s'estime pas dépendante de ces partenariats.

Risques liés à la gestion de la croissance

La Société prévoit de croître de manière importante.
Elle sera ainsi obligée d'adapter sa structure et de recruter du personnel.
L'incapacité de la Société à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Risques relatifs à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé

Le succès de la Société dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction et du personnel scientifique clé et la perte de leurs compétences pourraient altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.
L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Risques Clients

Le principal client de la Société est SANOFI qui a représenté 43,6% du chiffre d'affaires réalisé en 2013.

Risques Fournisseurs

La Société n'a que peu d'achats. Aucun des fournisseurs de la Société n'a une place prépondérante, et tous sont facilement et rapidement remplaçables.

1. Risques juridiques et réglementaires

Risques liés à la propriété intellectuelle

Il est important pour la réussite de l'activité de la Société, que cette dernière soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter les droits de propriété intellectuelle qu'elle possède.
Cependant, les droits de propriété intellectuelle pourraient n'offrir qu'une protection limitée et ne pas empêcher une utilisation illicite des technologies appartenant à MEDIAN TECHNOLOGIES.

Risques liés à un environnement règlementaire de plus en plus contraignant

En tant que dispositif médical, les applications commercialisées par la Société sont soumises à une réglementation très stricte, aux Etats-Unis à travers la Food and Drug Administration (FDA) ainsi que dans de nombreux pays.
Tout manquement aux obligations de conformité peut entraîner des sanctions susceptibles d'accroître de manière significative les coûts supportés par la Société, de retarder le développement et la commercialisation de ses produits et services et ainsi d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait de l'application logicielle

La Société précise bien dans sa documentation que ses applications ne sont pas des outils de diagnostic en tant que tel mais qu'elles sont destinées à aider les praticiens à former leur diagnostic.
Néanmoins, on ne peut exclure que la responsabilité de la Société soit recherchée par tel ou tel des utilisateurs de ses applications.

II. RAPPORT SUR LES AUTRES RESOLUTIONS

1. MANDAT DES ADMINISTRATEURS

1. Monsieur Fredrick BRAG, Président et membre du Conseil d'Administration

Nous vous informons que le mandat d'Administrateur de Monsieur Fredrick BRAG, Président et membre du Conseil d'Administration, arrive à expiration lors de la présente Assemblée, et vous proposons en conséquence de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Fredrick BRAG, dont le mandat a expiré, a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions d'Administrateur et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

2. Monsieur Gérard MILHIET, Administrateur

Nous vous informons que le mandat d'Administrateur de Monsieur Gérard MILHIET, Administrateur, arrive à expiration lors de la présente Assemblée, et vous proposons en conséquence de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Gérard MILHIET, dont le mandat a expiré, a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions d'Administrateur et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

3. Monsieur Jacques SOUQUET, Administrateur

Nous vous informons que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques SOUQUET, Administrateur, arrive à expiration lors de la présente Assemblée, et vous proposons en conséquence de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Jacques SOUQUET, dont le mandat a expiré, a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions d'Administrateur et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

4. La société AURIGA PARTNERS, Administrateur

Nous vous informons que le mandat d'Administrateur de la société AURIGA PARTNERS, Administrateur, arrive à expiration lors de la présente Assemblée, et vous proposons en conséquence de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La société AURIGA PARTNERS, représentée par Monsieur Franck LESCURE, dont le mandat a expiré, a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions d'Administrateur et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

5. La société EPLANET VENTURES LTD, Administrateur

Nous vous informons que le mandat d'Administrateur de la société EPLANET VENTURES LTD, Administrateur, arrive à expiration lors de la présente Assemblée, et vous proposons en conséquence de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La société EPLANET VENTURES LTD, représentée par Monsieur Dennis ATKINSON, dont le mandat a expiré, a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions d'Administrateur et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

6. Monsieur Oran MUDUROGLU, Administrateur

Nous vous informons que le mandat d'Administrateur de Monsieur Oran MUDUROGLU, Administrateur, arrive à expiration lors de la présente Assemblée, et vous proposons en conséquence de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Oran MUDUROGLU, dont le mandat a expiré, a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions d'Administrateur et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

7. Monsieur Kazuyuki WATANABE, Administrateur

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration en date du 3 octobre 2013 a pris acte de la démission de Monsieur Takashi MORI de ses fonctions d'Administrateur et de la notification faite par la société CANON Inc. au vu de désigner Monsieur Kazuyuki WATANABE en qualité d'Administrateur en remplacement.
Le Conseil avait en conséquence procédé à la nomination par cooptation de Monsieur Kazuyuki WATANABE en qualité d'Administrateur à titre provisoire sous réserve de la ratification par la plus prochaine Assemblée Générale.

A ce titre, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la ratification de cette nomination en qualité d'Administrateur.

Nous vous informons que le mandat d'Administrateur de Monsieur Kazuyuki WATANABE, Administrateur, arrive à expiration lors de la présente Assemblée, et vous proposons en conséquence de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Monsieur Kazuyuki WATANABE, dont le mandat a expiré, a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions d'Administrateur et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

2. MANDAT D'OTC ASSET MANAGEMENT, CENSEUR

Nous vous informons que le mandat de Censeur d'OTC ASSET MANAGEMENT arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, nous vous proposons de le renouveler pour une nouvelle période d'une (1) année, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2014.

3. FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de fixer à 50 000 euros le montant maximum global des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs au titre de l'exercice 2014, et de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de décider des conditions de répartition de ces jetons de présence entre les Administrateurs.

4. AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ACHAT D'ACTIONS DE LA SOCIETE DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous proposons de nous autoriser à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital social à la date de l'Assemblée Générale.

Il est précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10% correspondrait au nombre d'actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment par bourse ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait, et que les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à vingt (20) euros, sous réserve d'ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres.

En conséquence, le montant maximal que la Société serait susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achat au prix maximal de 20 euros, s'élèverait à 12.068.900 euros, sur le fondement du capital au 31 mars 2014.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société serait conférée aux fins notamment :

- de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 21 mars 2011 ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue notamment d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marché Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de nous accorder cette autorisation pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Cette délégation priverait d'effet à compter du jour de l'Assemblée Générale toute délégation antérieure ayant le même objet.

Par ailleurs, nous vous proposons d'autoriser la réduction du capital social en liaison avec l'opération susmentionnée.

*** * ***

Nous espérons que vous voudrez bien adopter l'ensemble de ces résolutions.

Le Conseil d'administration

Annexes :

Annexe I Liste des mandats sociaux.

Annexe II Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices.

Annexe III Etat des résultats des 5 derniers exercices.

Annexe IV Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital.
Annexe V Opérations sur titres des dirigeants.
Annexe VI Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement le capital par seuil (Article L233-13)

ANNEXE I

LISTE DES MANDATS SOCIAUX

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2013

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR MONSIEUR DENNIS ATKINSON DURANT L'EXERCICE 2013

Société	Mandat ou fonction
ePlanet Ventures Limited	Managing Director
Palringo Limited	Board member, Director
eCommera Limited	Board member, Director
Venspro B.V.	Board member, Director
Moobility Holdings Limited	Board member, Director

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR MONSIEUR FREDRIK BRAG DURANT L'EXERCICE 2013

Néant

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR MONSIEUR GERARD MILHIET DURANT L'EXERCICE 2013

Néant

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR MONSIEUR ORAN MUDUROGLU DURANT L'EXERCICE 2013

Société	Mandat ou fonction
Medicalis	Chief Executive Officer
Amirsys	Board member
Nuvodia	Board member
Town school	Board / Trustee

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR MONSIEUR JACQUES SOUQUET DURANT L'EXERCICE 2013

Société	Mandat ou fonction
Supersonic Imagine	Président Directeur Général
LL Tech	Membre du Comité de Direction

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR MONSIEUR Kaz WATANABE DURANT L'EXERCICE 2013

Néant

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2013

MANDATS DE AURIGA PARTNERS DANS LES SOCIETES DES FCPR AURIGA VENTURES II et III : ANNEE 2013

Sociétés		Représentant permanent
ALCHIMEDICS	Membre du Conseil d'Administration	Sébastien Descarpentries
BONITA SOFT	Membre du Conseil d'Administration	Philippe Granger
CODENVY	Censeur	Philippe Granger
CONVERTIGO	Membre du Conseil d'Administration	Sébastien Descarpentries
CYTOO	Membre du Conseil de Surveillance	Franck Lescure
DOMAIN THERAPEUTICS	Membre du Conseil d'Administration	Bernard Daugeras
EKINOPS	Membre du Conseil d'Administration	Sébastien Descarpentries
ERYTECH PHARMA	Membre du Conseil de Surveillance	Franck Lescure
EXO PLATFORM	Membre du Conseil d'Administration	Philippe Granger
GENOCEA BIOSCIENCES	Censeur	Philippe Peltier
FIRALIS	Membre du Conseil de Surveillance	Philippe Peltier
IMPLANET	Censeur	Philippe Peltier
ISOCELL	Membre du Conseil d'Administration	Bernard Daugeras
MEDIAN TECHNOLOGIES	Membre du Conseil d'Administration	Franck Lescure
MILIBOO (AGL IMPORT)	Membre du Conseil d'Administration	Jacques Chatain
MOODBYME	Membre du Conseil d'Administration	Jacques Chatain
OXAND	Censeur	Patrick Bamas
SIRIONA	Membre du Conseil de Surveillance	Nicolas Tcherdakoff
STANTUM	Membre du Conseil d'Administration	Philippe Granger
SUPER SONIC IMAGINE	Membre du Conseil de Surveillance	Bernard Daugeras
TCLAND	Membre du Conseil d'Administration	Philippe Peltier
TXCELL	Membre du Conseil de Surveillance	Bernard Daugeras

ANNEXE II

Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices

MEDIAN Technologies

Echéancier des dettes fournisseurs au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013	*2013*		*2012*	
	Fournisseurs achats d'immobilisations	Fournisseurs autres achats	Fournisseurs achats d'immobilisations	Fournisseurs autres achats
Non échu	0,00	71 902,63	0,00	49 163,31
< 30 jours	0,00	57 568,73	0,00	36 910,32
30 à 60 jours	0,00	0,00	0,00	10 332,80
60 à 90 jours	0,00	0,00	0,00	0,00
90 à 180 jours	0,00	0,00	0,00	1 746,41
Au-delà	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	**0,00 €**	**129 471,36 €**	**0,00 €**	**98 152,84 €**

ANNEXE III

Etat des résultats des 5 derniers exercices

edian Technologies - SA au capital de 301 722,50 euros
00, Route des Crêtes - Sophia Antipolis - 06450 Valbonne - RCS Grasse N° 443 676 309

Périodes	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I- Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	301 723 €	295 116 €	290 941 €	217 474 €	217 474 €
b) Nombre d'actions émises *	6 034 450	5 902 318	5 818 818	4 349 382	21 747 363
II- Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 202 734 €	886 066 €	741 573 €	1 128 498 €	1 151 432 €
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-4 545 394 €	-4 557 574 €	-4 285 757 €	-3 573 634 €	-3 512 181 €
c) Impôt sur les bénéfices (crédit d'impôt)	-976 534 €	-1 013 851 €	-756 500 €	-660 357 €	-830 282 €
d) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions	-3 568 860 €	-3 543 723 €	-3 529 257 €	-2 913 277 €	-2 681 899 €
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-4 347 696 €	-3 976 091 €	-3 650 767 €	-3 285 089 €	-3 569 949 €
f) Montants des bénéfices distribués	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
g) Participation des salariés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
III- Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions *	-0,59 €	-0,60 €	-0,61 €	-0,67 €	-0,12 €
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions *	-0,72 €	-0,67 €	-0,63 €	-0,76 €	-0,16 €
c) Dividende versé à chaque action *	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
IV- Personnel					
a) Nombre de salariés (effectifs moyens)	45	45	38	42	45
b) Montant de la masse salariale	2 746 572 €	2 639 160 €	2 400 963 €	2 483 037 €	2 445 994 €
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 343 088 €	1 259 271 €	1 128 225 €	769 246 €	619 961 €

** Nota: l'assemblée générale réunie le 13 décembre 2010 a multiplié par 5 le nominal de l'action et divisé par 5 le nombre d'actions*

ANNEXE IV

ETAT DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

on des délégations données en 2013 par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

Date de l'assemblée	Délégation donnée	Utilisation de la délégation	Commentaires
05-avr-2012	Emission d'au maximum 200.000 Options de souscription d'actior (12ème résolution) La délégation est accordée pour une période de 38 mois à compter de la date de l'assemblée.	Le Conseil d'Administration du 3 octobre 2013 émis 10 000 options de souscription d'actions	
06-juin-2013	Délégation au CA à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription. (10ème résolution) - plafond de 100 000 € augmenté de la prime d'émission La délégation est accordée pour une période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée.	Cette délégation n'a pas encore été utilisée.	
06-juin-2013	Emission d'actions pour un montant nominal maximum de 60.000 €, augmenté de la prime d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription (11ème résolution). La délégation est accordée pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée.	Cette délégation n'a pas encore été utilisée.	*Dans le cadre d'une offre au public*
06-juin-2013	Emission d'actions pour un montant nominal maximum de 60.000 €, augmenté de la prime d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription (12ème résolution). La délégation est accordée pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée.	Cette délégation n'a pas encore été utilisée.	*Etait réservée aux investisseurs professionnels (offres visées au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier)*
06-juin-2013	Emission d'actions pour un montant nominal maximum de 60.000 €, augmenté de la prime d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription (13ème résolution). La délégation est accordée pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée.	Le Conseil d'Administration du 14 août 2013 a émis 132 132 actions ordinaires nouvelles. Le Conseil d'Administration du 24 décembre 2013 a émis 117 508 BSA	*Etait réservée aux fonds d'investissement et aux Sociétés de capital risque françaises ou étrangères, y compris FCPI, FCPR, FIP, SCR, etc…)*
06-juin-2013	Emission d'actions pour un montant nominal maximum de 15.000 €, augmenté de la prime d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription (14ème résolution). La délégation est accordée pour une durée de 9 mois à compter de la date de l'assemblée.	Cette délégation n'a pas été utilisée	*Etait réservée aux fonds Loi TEPA*

Nota: Il est précisé (15ème résolution) que le montant nominal global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations données au Conseil d'Administration par l'assemblée générale du 06 Juin 2013 dans les résolutions 10 à 14 est fixé à 150.000 € sans prime d'émission.

ANNEXE V

OPERATIONS SUR TITRE DES DIRIGEANTS

NEANT

ANNEXE VI

Identité des personnes physiques ou morales détenant du Capital par seuil (Article L 233-13)

	Exercice N-1	***Exercice N***
Personnes Physiques		
Monsieur Fredrik BRAG	plus du vingtième	plus du vingtième
Personnes Morales		
DFJ ePlanet Ventures L.P.	plus du Cinquième	plus du Cinquième
FCPR Auriga Ventures II	Plus d'un dixième	Plus du vingtième
Canon Inc.	Plus des trois vingtième	Plus des trois vingtième
Esther Finance LTD	Plus du vingtième	Plus du vingtième
IP GROWTH FCPR	Plus du vingtième	Non connu